

***COUPES REGIONALES***

***SUPER COUPE SUD OUEST***

***&***

***COUPE FEMININE***

***NOUVELLE-AQUITAINE***



## REGLEMENT SPORTIF

|                                                                            |   |
|----------------------------------------------------------------------------|---|
| ARTICLE 1 - ORGANISATION DE LA COMPETITION .....                           | 3 |
| ARTICLE 2 - COMPETENCE DE L'ORGANISATION .....                             | 3 |
| ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE COMPETITION.....                                | 3 |
| ARTICLE 4 - PROLONGATIONS & POINTS DE HANDICAP .....                       | 3 |
| ARTICLE 5 - ORGANISATION DES PHASES FINALES ET FINALE .....                | 4 |
| ARTICLE 6 - REGLES DE PARTICIPATION.....                                   | 4 |
| ARTICLE 7 - ARBITRES, MARQUEURS, CHRONOMETREURS .....                      | 4 |
| ARTICLE 8 - TENUES .....                                                   | 5 |
| ARTICLE 9 - SERVICE D'ORDRE .....                                          | 5 |
| ARTICLE 10 - BALLONS.....                                                  | 5 |
| ARTICLE 11 - DUREE DES RENCONTRES .....                                    | 5 |
| ARTICLE 12 - FEUILLE DE MARQUE.....                                        | 5 |
| ARTICLE 13 - RECLAMATIONS & RESERVES .....                                 | 5 |
| ARTICLE 14 - CHALLENGE .....                                               | 5 |
| ARTICLE 15 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES .....                                  | 5 |
| ARTICLE 16 - CODE DE JEU.....                                              | 6 |
| ARTICLE 17 - CAS NON PREVUS.....                                           | 6 |
| ARTICLE 18 - RESPONSABILITES .....                                         | 6 |
| ARTICLE 19 - SANCTIONS.....                                                | 6 |
| ARTICLE 20 - BANDAS.....                                                   | 6 |
| ARTICLE 21 - CORNES DE BRUME ET FUMIGENES .....                            | 6 |
| ARTICLE 22 - PROJECTILES .....                                             | 6 |
| ARTICLE 23 - QUALIFICATION POUR UNE COMPETITION OFFICIELLE DE LA FFBB..... | 6 |
| ARTICLE 24 - CHARTE D'ENGAGEMENT .....                                     | 7 |

## ARTICLE 1 - ORGANISATION DE LA COMPETITION

Les coupes régionales sont organisées par la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine, avec le concours du comité des Landes de basketball pour les ½ finales et finales.

Elles sont ouvertes aux équipes seniors évoluant en championnat régional R3, R2, Pré Nationale et championnat de France N3, N2 et Espoirs masculins et féminines **à raison d'une seule équipe par club.**

Toutes les rencontres sont organisées sur le territoire de la ligue régionale de Nouvelle-Aquitaine.

En outre, la ligue Nouvelle-Aquitaine récompensera lors des finales :

- a) Le meilleur joueur et la meilleure joueuse
- b) Le meilleur marqueur et la meilleure marqueuse
- c) Le joueur et la joueuse les plus fair-play

**a) Le meilleur joueur et la meilleure joueuse seront désignés** en totalisant le nombre de nominations obtenues au cours de la finale.

Le jury sera composé ainsi pour chaque rencontre :

- o du président de la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- o de la présidente du comité des Landes ou son représentant
- o de 2 partenaires éventuellement
- o de 2 personnalités invitées
- o de 1 représentant du journal Sud-Ouest

**b) Le meilleur marqueur et la meilleure marqueuse seront** désignés par le total des points marqués au cours de la finale.

**c) Le joueur et la joueuse les plus fair-play** seront désignés par le même jury que le meilleur joueur.

Le club vainqueur aura pour un an la garde du challenge offert par la ligue.

Le club détenteur devra en faire retour au siège de la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine **un mois** avant la finale de l'année suivante à ses frais et risques.

## ARTICLE 2 - COMPETENCE DE L'ORGANISATION

Toutes les rencontres des coupes sont organisées par la commission des compétitions, dans les mêmes conditions que les rencontres de championnat (les fautes techniques ou disqualifiantes seront comptabilisées).

## ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE COMPETITION

Dates des tours de coupes : voir le calendrier sportif de la saison

**Pour les 1<sup>er</sup> tour ou 1/16<sup>e</sup>, 1/8<sup>e</sup>, 1/4 de finale, la commission des compétitions se réserve le droit de fixer les dates des rencontres ; au calendrier les dates prévues seront en fonction du nombre d'équipes engagées.**

L'horaire fixé sera le **dimanche à 15h00**.

Le club tiré au sort en premier reçoit sauf lorsqu'il y a une division d'écart, alors le club classé dans la division inférieure recevra. Les tirages des premiers tours (1/32 et 1/16) seront organisés **géographiquement**. **Les autres tirages seront sur l'ensemble du territoire NAQ.**

**En cas de non-disponibilité de la salle du club recevant, la rencontre sera inversée.**

**Pour la coupe féminine : en dessous de 16 engagements d'équipes, la coupe sera annulée.**

## ARTICLE 4 - PROLONGATIONS & POINTS DE HANDICAP

**a) Match nul : Il ne peut y avoir de match nul**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, afin de départager les deux équipes, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes sont jouées jusqu'à un résultat positif.

### b) Barème des handicaps

L'équipe de niveau de championnat inférieur commence la rencontre avec un nombre de points définis conformément aux « barèmes des handicaps » ci-dessous.

|                                                                     | Régionale 3 | Régionale 2 | Pré Nationale | Nationale 3<br>(et Espoirs Fém. et Masc. 2 <sup>ème</sup> div. pro) | Nationale 2<br>(et Espoirs Fém et Masc. 1 <sup>ère</sup> div. pro) |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Régionale 3                                                         | 0           | + 7         | + 14          | + 21                                                                | + 28                                                               |
| Régionale 2                                                         |             | 0           | + 7           | + 14                                                                | + 21                                                               |
| Pré Nationale                                                       |             |             | 0             | + 7                                                                 | + 14                                                               |
| Nationale 3<br>(et Espoirs Fém. et Masc. 2 <sup>ème</sup> div. pro) |             |             |               | 0                                                                   | + 7                                                                |
| Nationale 2<br>(et Espoirs Fém et Masc. 1 <sup>ère</sup> div. pro)  |             |             |               |                                                                     | 0                                                                  |

### ARTICLE 5 - ORGANISATION DES PHASES FINALES ET FINALE

#### **Plateaux ¼ de finales :**

Les quarts de finale (féminin et masculin) seront organisés sur un plateau (lieu restant à définir suivant l'appel à candidature).

Si un club, organisateur du plateau, est qualifié pour les ¼ de finales, sa rencontre se déroulera obligatoirement chez lui. L'entrée sera gratuite. Une bourriche et la restauration pourront être organisés et seront à la discrétion du club organisateur.

Frais des officiels à la charge des clubs et répartis entre les équipes en présence.

#### **Final four Coupe Féminine Nouvelle-Aquitaine :**

- **1/2 finales** : Date : voir le calendrier sportif. Le lieu sera défini après les ¼ de finales en fonction des équipes qualifiées.
- **Finale** : Date : voir le calendrier sportif. Lieu : Pomarez

#### **Final four Super Coupe Sud Ouest :**

- **1/2 finales** : Date : voir le calendrier sportif. Lieu : Pomarez
- **Finale** : Date : voir le calendrier sportif. Lieu : Pomarez

### ARTICLE 6 - REGLES DE PARTICIPATION

Les équipes participent aux coupes régionales dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club. Nombre de joueurs/joueuses maximum par rencontre : 12 joueurs.

### ARTICLE 7 - ARBITRES, MARQUEURS, CHRONOMETREURS

**Pour les 1<sup>er</sup> tour, 1/32<sup>e</sup>, 1/16<sup>e</sup> et 1/8 :** le club recevant règlera les frais d'arbitrage, la recette des droits d'entrée lui revenant. Les désignations seront faites par la CRO avec le concours des CDO si nécessaire. Aucun OTM ne sera désigné par la CRO sauf demande du club recevant. Dans ce cas, les frais de ces officiels seront à sa charge.

**¼ de finales** les frais des officiels (arbitres et OTM) seront répartis entre les équipes en présence.

**½ finales et finales** : les frais des officiels (arbitres et OTM) seront pris en charge par la ligue Nouvelle-Aquitaine.

## ARTICLE 8 - TENUES

Les équipements des joueurs devront être conformes aux couleurs spécifiées sur l'engagement. Même règle que pour les championnats.

En cas de sponsoring de cette épreuve, chaque équipe devra suivre les indications des organisateurs.

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe recevante devra changer de couleur de maillots.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle nommée en premier sur le programme (équipe recevante).

## ARTICLE 9 - SERVICE D'ORDRE

Mêmes dispositions que pour les championnats régionaux.

## ARTICLE 10 - BALLONS

- Jusqu'aux 1/8 de finale inclus : application du code de jeu.
- ¼, ½ et finales : ballon fourni par le club organisateur

## ARTICLE 11 - DUREE DES RENCONTRES

4 x 10' (Voir article 6) + Prolongations éventuelles (5 minutes).

## ARTICLE 12 - FEUILLE DE MARQUE

La feuille de marque électronique, e-Marque V2, sera déposée **par le club organisateur** sur la plateforme FBI dès la fin de la rencontre.

## ARTICLE 13 - RECLAMATIONS & RESERVES

Voir Règlements Sportifs Généraux, TITRE VIII et TITRE XIII.

### Exception organisation plateau (Final Four) :

Toute réserve éventuelle devra être déposée avant le coup d'envoi des 1/2 finales.

Toute réserve et réclamation seront examinées sur place par le juge unique désigné à cet effet. Il ne peut pas y avoir de recours.

## ARTICLE 14 - CHALLENGE

Les récompenses seront attribuées comme indiqué ci-dessous (excepté les équipes déclarant forfait) :

- o les équipes éliminées en 1/4 de finales seront dotées de 350€
- o les équipes éliminées en 1/2 de finales seront dotées de 600€
- o l'équipe finaliste sera dotée de 850€
- o l'équipe vainqueur sera dotée de 1 200€

## ARTICLE 15 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Tous les équipements techniques seront fournis par l'équipe recevante ou organisatrice.

Ils seront conformes aux règlements sportifs habituels (chronomètre de jeu et de tir - table de marque - plaquettes - fanions rouges...)

## ARTICLE 16 - CODE DE JEU

Tous les matches seront joués selon les règles prévues au code de jeu et suivant les règlements édictés ci-dessus.

## ARTICLE 17 - CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement sportif seront résolus par un bureau restreint désigné au sein du bureau de la ligue. Ces décisions seront sans appel.

## ARTICLE 18 - RESPONSABILITES

Il est bon de rappeler, même si les présidents des clubs sont convaincus du caractère courtois de cette compétition, qu'ils sont responsables de la mauvaise tenue de leurs dirigeants, joueurs et supporters.

Ils doivent veiller à ce que le service d'ordre (autre les services de police éventuels) équipé d'un brassard avec signe distinctif, composé de 8 membres dont 3 près de la table de marque, reste vigilant à la bonne tenue de la rencontre.

Ils doivent veiller également aux mesures et règles générales de police pour les accès dans les salles (objets - vente de bouteilles ou boîtes métalliques, articles pyrotechniques).

## ARTICLE 19 - SANCTIONS

Tout club dont l'organisation aura été défaillante pourra se voir exclu de cette compétition. Il sera en outre frappé d'une amende (voir dispositions financières).

En cas d'accident grave, le club s'engage à assumer ses responsabilités vis-à-vis des joueurs, dirigeants, arbitres, spectateurs. L'équipe peut être exclue de la compétition pour une durée de 1 an à 5 ans suivant la décision de commission de discipline.

Tout joueur, dirigeant officiel ou licencié, identifié, ayant été reconnu coupable de voie de fait ou d'agression envers un arbitre, un officiel de table, un délégué, un entraîneur, un joueur ou un membre du service d'ordre, sera sanctionné comme le prévoient les règlements généraux de la FFBB.

## ARTICLE 20 - BANDAS

A l'inverse du règlement généralement admis dans les championnats nationaux, afin d'affirmer la notion de fête de cette épreuve, les bandas sont autorisées.

## ARTICLE 21 - CORNES DE BRUME ET FUMIGENES

### • **Fumigènes**

Les fumigènes **sont interdits** suivant l'article 1.3 de l'annexe 1 du règlement disciplinaire général.

### • **Cornes de brume**

Les cornes de brume **sont vivement déconseillées**, conformément aux impacts sanitaires de l'exposition au bruit, et afin notamment de profiter des chants des supporters, des bandas invitées, de la musique des DJ présents.

## ARTICLE 22 - PROJECTILES

Voir règlement disciplinaire général Article 1.3, Annexes et suivants.

## ARTICLE 23 - QUALIFICATION POUR UNE COMPETITION OFFICIELLE DE LA FFBB

Tout club invité s'engageant le fera en toute connaissance du règlement et des dates proposées. Aucun motif ne sera valable pour contester les dates **des 1/4 de finales ; 1/2 finales et finales**.

Dans le cas d'une qualification concomitante avec une compétition officielle de la FFBB, le groupement sportif devra informer la ligue dans les 48h suivant cette qualification, du choix de poursuite ou non de la compétition régionale. Dans tous les cas, il ne pourra participer à ces 2 compétitions aux mêmes dates.

Dans le cas de désengagement d'une équipe pour le choix d'une compétition fédérale, la commission régionale des compétitions désignera l'équipe repêchée.

Cette équipe sera repêchée selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :

- 1 – Equipe ayant perdue par le plus petit écart
- 2 – Si plusieurs équipes sont concernées par le critère 1, la commission choisira l'équipe ayant inscrit le plus grand nombre de points
- 3 – Si plusieurs équipes sont concernées par le critère 2, la commission procédera au tirage au sort des équipes concernées.

#### **ARTICLE 24 - CHARTE D'ENGAGEMENT**

En s'engageant à cette compétition, le club reconnaît avoir lu le présent règlement, il s'engage à respecter celui-ci. Il reconnaît en outre les dates définies au calendrier sportif de la saison 2025-2026 et ne pourra se désister ou s'excuser si certaines dates venaient à se superposer avec une autre compétition.